



Ville de
CLERMONT

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2024 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Propriété située sur le chemin d'Auteuil, sur le lot 3 256 391**

Réputer conforme la construction d'un abri forestier de 23.5 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est fixée à 20.0 mètres carrés.

- **Propriété située au 13 rue Lamontagne, sur le lot 3 257 388 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme l'installation d'une piscine à une distance de 1,50 mètre de la ligne avant secondaire alors que la distance minimale à respecter est fixée à 6 mètres.

- **Propriété située au 51 rue Dion, sur le lot 3 257 314 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la construction d'une remise adjacente au garage alors que la distance minimale à respecter entre ces deux bâtiments est fixée à 2 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Donné à Clermont, ce 22^e jour du mois d'août 2024.

France D'Amour, directrice générale